

Image not found or type unknown



Dossier cmu égaré par l'agence

Par **Citoyen21**, le **17/09/2009** à **19:37**

Bonjour,rnrnLors du contact pris avec notre agence pour le renouvellement de notre dossier CMU, nous avons appris que notre dossier est égaré. Impossible, pour eux, de le retrouver et ils nous ont donc demandé de refaire un dossier de demande (délais de 6à 8 semaines)
rnComment faire dans le cas où l'un des membres est malade ?rnPeut-on se faire soigner sans avancer de l'argent avec un éventuel justificatif ?rnDans le cas contraire, peut-on se faire rembourser les soins et jusqu'à quel délais ? rnrnMerci à vous